

FICHE DESCRIPTIVE DE FORMATION

CHARIOTS À TIMON • S1 / S2 / S3

DURÉE 1 jour	HORAIRES 08h00 – 11h45 13h00 – 16h00	LIEU 39 Route des Jeunes 1227 Carouge
LANGUE Français	TARIF CHF 395.– Exonéré de TVA	DOCUMENT DÉLIVRÉ Attestation de formation

OBJECTIF DE LA FORMATION

La formation S1 / S2 / S3 permet aux candidats d'acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'utilisation sûre des chariots de manutention à timon.

- Identifier les différents types de chariots à timon
- Connaître les principaux risques liés à leur utilisation
- Maîtriser les règles essentielles de sécurité
- Effectuer les contrôles avant utilisation
- Conduire et manœuvrer en toute sécurité
- Transporter et déposer une charge de manière appropriée
- Respecter les règles de circulation dans l'entreprise
- Adopter les bons comportements lors des opérations de manutention

CATÉGORIES CONCERNÉES

S1 TRACTEUR	S2 GERBEUR / TRANSPALLETTE ÉLECTRIQUE	S3 PRÉPARATEUR DE COMMANDE
-----------------------	--	--------------------------------------

PROGRAMME DE FORMATION

PARTIE THÉORIQUE

- Principes de fonctionnement des chariots à timon
- Identification des catégories S1 / S2 / S3
- Principaux risques liés à l'utilisation
- Règles de sécurité
- Contrôles avant la mise en service
- Capacité et limites de l'engin
- Stabilité des charges
- Règles de circulation
- Distances de sécurité
- Comportement à adopter dans les zones de travail
- Consignes en cas d'anomalie ou de panne
- Responsabilités du conducteur

PARTIE PRATIQUE

- Contrôle de l'engin avant utilisation
- Mise en service
- Conduite et déplacement
- Marche avant et arrière
- Changements de direction
- Prise et dépose des charges
- Gerbage pour les appareils concernés
- Exercices de précision et de sécurité

CONDITIONS D'ADMISSION

- 18 ans révolus
- Bonne compréhension et lecture du français – niveau B1/B2 minimum
- Aptitude à respecter les consignes de sécurité
- Venir avec une tenue adaptée à la pratique

ÉVALUATION & ATTESTATION

À l'issue de la formation une attestation de formation est délivrée au participant en cas de participation complète.

RESPONSABILITÉS DE L'EMPLOYEUR

La formation réalisée au centre ne dispense pas l'employeur de son obligation d'instruire le collaborateur sur son poste de travail, notamment sur les caractéristiques des engins utilisés, les conditions de circulation, les risques propres au lieu de travail et les procédures internes.